

Analyses et études (aout 2012)

J'ai repéré un certain nombre d'études et d'analyses qui m'ont semblé utiles pour enrichir l'approche de l'entrepreneuriat des TPE et PME et de la création d'entreprise ; j'en ai extrait les éléments qui me semblaient essentiels et nouveaux, en retravaillant par exemple certains tableaux que j'ai voulu plus explicites ou en complétant l'analyse, et si besoin en formulant quelques commentaires. J'ai voulu aussi citer les chiffres qui servent de cadrage à ces thématiques. André LETOWSKI

Dans ce document :

Création d'entreprise, auto-entrepreneuriat,

- En juillet, le nombre d'auto-entrepreneurs a fortement progressé au regard de juillet 2011 (+15,1%), alors que le nombre de créateurs non auto-entrepreneurs ne progressait que de 1,7% ; une progression à relativiser au regard de celle des 7 premiers mois de 2012 comparés à ceux de 2011 (+8,7% d'auto-entrepreneurs et une régression de 4,7% pour les autres créateurs) *Données brutes de l'INSEE*
- 6 profils de créateur : une analyse faite en Pays-de-la-Loire *INSEE*

TPE, artisanat

- Quelques caractéristiques relatives à l'artisanat, repérées dans une étude sur l'artisanat pyrénéen *Association des Chambre de Métiers et de l'artisanat des Pyrénées*

Santé et vie personnelle des dirigeants

- Si 76% n'ont pas eu de problème de santé au cours des deux dernières années, 12% en ont eu « à plusieurs reprises » ; les problèmes sont surtout imputés à l'anxiété et au stress. *Fiducial Baromètre des TPE vague 47*
- La garde des jeunes enfants : quelles modalités ? Une question qui concerne les chefs d'entreprise (femmes chefs d'entreprise, conjoint participant à la vie de l'entreprise), mais que l'on approche par l'ensemble des mères, avec de jeunes enfants *Insee économie et statistique*

Conjoncture

- La création nette d'emploi sur les 3 derniers mois a été positive (+1%) ; en revanche, les perspectives pour le trimestre à venir se révèlent particulièrement pessimistes (-3%), *Fiducial Baromètre des TPE vague 47*
- Une véritable inversion de tendance s'est produite dans l'artisanat et le commerce de proximité au cours du premier semestre 2012 *UPA et institut I+C**
- La conjoncture dans le bâtiment artisanal : une activité qui se détériore *INSEE conjoncture Informations rapides N° 187*
CAPEB, la note de conjoncture du 2ème trimestre 2012

Accompagnement des créations et des TPE

- Le rapport d'activité de la CMA de Meurthe et Moselle, un compte-rendu détaillé pour situer l'importance des auto-entrepreneurs, des femmes et de l'accompagnement/formation *Chambre de métiers et de l'Artisanat de Meurthe et Moselle*

Financement

- Une première esquisse pour la Banque Publique d'Investissement *Ministère de l'économie et des finances, Inspection Générale*
- Les dépenses et recettes des collectivités locales en 2011 : bien peu pour l'action économique *Observatoire des Finances Locales*

Innovation, R&D

- Quelles caractéristiques sont les plus favorables à l'innovation ? Sont-elles différentes selon les régions ? *INSEE*
- « C'est un fait qui est incontestable : plus de 90% des jeunes entreprises innovantes américaines qui se créent sont vouées à l'échec », notamment dans le domaine des hautes technologies. <http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/70415.htm>

Secteurs d'activité

- Légère reprise en 2011 du commerce, avec un solde d'emploi positif de 20 000 salariés *INSEE Première*
- 27% des Français se sont rendus au moins une fois dans un institut de beauté au cours des 12 derniers mois. *42ème Congrès International d'Esthétique*

Fraudes

- Les fraudes détectées en 2011 (3,864 milliards d'euros) sont en forte progression au regard de 2010 (+ 16%). *Délégation à la lutte contre la fraude*
- Travail illégal : 220 millions d'€ de redressement (+ 18% au regard de 2010 et 3,3 fois plus qu'en 2006). Un taux national de fraude estimé à 7,3% des établissements et à 2,4% des salariés. *Acosse bilan 2011*

Les français et la consommation

- L'inflation perçue par les consommateurs est très supérieure à celle mesurée par l'indice des prix à la consommation *INSEE Analyses*
- Près des deux tiers des couples déclarent mettre leurs revenus intégralement en commun ; la grande majorité de ces couples (79 %) déclarent n'avoir pas institué de limite, ni ensemble ni individuellement *Insee Première*

L'emploi et la formation

- 44% des 55-64ans sont en activité professionnelle et plus présents que les autres tranches d'âge parmi les non-salariés ; l'importance des non salariés, parmi les actifs, monte en puissance avec l'âge (près de 12% dans l'emploi total, près de 30% des actifs entre 60 et 64 ans, la moitié des actifs entre 65 et 74 ans). *Dares Analyses*
- Les enseignants des sciences économiques et de gestion sont 8,4% des enseignants de l'enseignement supérieur ; leur nombre a progressé de 30% entre 2000 et 2011 *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Création d'entreprise, auto-entrepreneuriat et TPE

En juillet, le nombre d'auto-entrepreneurs a fortement progressé au regard de juillet 2011 (+15,1%), alors que le nombre de créateurs non auto-entrepreneurs ne progressait que de 1,7% ; une progression à relativiser au regard de celle des 7 premiers mois de 2012, comparés à ceux de 2011 (+8,7% d'auto-entrepreneurs et une régression de 4,7% pour les autres créateurs)

Données brutes de l'INSEE, Insee Info rapides, note mensuelle de l'APCE et analyse André Letowski

En données brutes, on dénombre 44 178 nouvelles entreprises, dont 23 682 auto-entrepreneurs, en juillet 2012.

Au regard de mai 2012, un mois peu favorable à la création d'entreprise, une progression de 15% en auto-entrepreneur, mais aucune progression pour les autres créateurs.

Au regard des 6 premiers mois de l'année, juillet est en net retrait (-14% en auto-entrepreneurs et -5% pour les autres créateurs).

Au regard des 7 premiers mois de 2012 comparés à ceux de 2011, les auto-entrepreneurs ont progressé de 8,7% alors que les autres créateurs régressaient de 4,3%.

En ce qui concerne les activités, on constate une régression du nombre des créateurs non-auto-entrepreneurs dans toutes les activités sauf la santé/éducation (tant au regard des 6 premiers mois de l'année, qu'au regard des 7 mois de l'année précédente) ; par contre, si les auto-entrepreneurs ont connu un ralentissement de leur progression en juillet, au regard des 6 premiers mois de 2012, ils ont progressé en nombre au regard des 7 premiers mois de 2011 (à l'exception des services aux entreprises).

Données brutes	Nombre en juillet 2012		Evol juillet 2012/ janv-juin 2012		Evol 7 premiers mois de 2012/ comparés à ceux de 2011	
	A E	Autres créateurs	A E	Autres créateurs	A E	Autres créateurs
Ensemble des activités	23 682	20 496	-14,3	-4,9	+8,7	-4,3
Activités de type commerce						
Dont commerce	4 495	4 264	-19,2	-8,3	+1,6	-7,2
Dont HCR	801	1 580	-3,4	-3,0	+17,6	-2,6
Dont Immobilier	219	1 189	+3,3	-10,7	-7,3	-5,6
Activités de type services aux entreprises						
Dont services aux entreprises	5 298	3 616	-14,4	-11,8	-15,5	-19,7
Dont information, com	1 580	835	-3,0	+1,3	+25,6	-0,7
Activités de type services aux particuliers						
Dont services aux particuliers	3 733	1 113	-11,1	+0,7	+3,8	-2,3
Dont santé, éducation	2 314	2 395	-6,4	+16,9	+13,4	+4,6
Activités de type secondaire						
Dont construction	3 528	3 020	-15,8	-14,6	+20,6	-3,1
Dont « industrie »	1 295	909	-16,9	-0,8	+30,7	-14,3

6 profils de créateur : une analyse faite en Pays-de-la-Loire

INSEE Etudes N°105 « Profil des créateurs d'entreprise en 2010 dans les Pays de la Loire »

Source : enquête Sine 2010

L'analyse divise les créateurs en 3 groupes (les créateurs expérimentés, les chômeurs, les projets à faible mise de fonds) ; puis elle divise les chômeurs en deux sous-groupes (les commerçants en réseaux et les artisans) et les projets à faible mise de fonds en 3 sous-groupes (les professions médicosociales et les formateurs, les consultants et les commerces indépendants)

Premier groupe : celui des créateurs expérimentés

Ils ont en commun d'avoir déjà créé une entreprise dans le passé (**20% des créateurs**). En grande majorité ce sont des hommes, plus âgés que la moyenne. Plus qu'assurer « son propre emploi », **l'objectif du créateur est de développer son activité** : plus du tiers de ces nouvelles entreprises ont recruté des salariés dès le démarrage et la même proportion a l'intention d'embaucher dans les mois qui suivent.

Leur expérience de la gestion d'une entreprise explique sans doute qu'ils n'aient pas suivi de formation particulière et qu'ils sont moins nombreux que les autres à déclarer avoir rencontré des difficultés pour monter leur projet, si ce n'est l'embauche de personnel qualifié.

En revanche, ils ont davantage fait appel à des professionnels spécialistes dans leur domaine (conseil juridique ou expert-comptable).

Deuxième groupe : d'anciens chômeurs, en deux profils (40% des créateurs) :

- Les « commerçants à réseau » (créations de commerces ou services d'hôtellerie-restauration sous forme sociétaire, dont plus d'un quart appartiennent à un réseau d'enseigne). Le projet a nécessité la plupart du temps un investissement financier assez conséquent (l'emprunt bancaire représente en moyenne 60 % du financement global) et des appuis assez variés en termes de conseil et de soutien logistique (entourage personnel ou professionnel, chambre consulaire...).

La moitié de ces créateurs ont également suivi une formation particulière pour la réalisation de leur projet. Comme pour le profil précédent, plus du tiers de ces entreprises avaient des salariés dès leur démarrage et autant ont l'intention d'embaucher dans les mois suivants. Ayant le sentiment d'avoir introduit une innovation à l'occasion de cette création pour une majorité d'entre eux, la moitié de ces créateurs sont optimistes sur le développement de leur activité future. En relation avec leurs spécificités, trouver un local commercial, obtenir un financement et régler les formalités administratives sont les principales difficultés qu'ils rencontrent.

- les « artisans », des hommes principalement, plus jeunes que la moyenne des créateurs, qui dans la moitié des cas créent leur entreprise dans le secteur de la construction.

Il s'agit majoritairement d'entreprises individuelles artisanales. Ce profil de créateurs fait donc plus appel que les autres à des structures dédiées à la création d'entreprises, telles que des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA). Les trois quarts ont par ailleurs suivi une formation particulière pour la réalisation de leur projet (notamment la formation obligatoire pour les artisans). Si la majorité de ces créations nécessitent une mise de fonds inférieure à 40 000 euros, les deux tiers ont recours à l'emprunt bancaire. La principale difficulté rencontrée par ces créateurs a été de fixer le prix de leurs produits ; ils ont aussi rencontré des difficultés à établir des contacts avec leur clientèle.

Troisième groupe : des projets à faible mise de fonds, et le plus souvent sans salarié

- Les « professions médicosociales et formateurs » : cette activité correspond à un métier qu'elles ont appris avant de créer leur entreprise. Les créatrices d'entreprises y sont légèrement majoritaires ; il s'agit surtout de personnes diplômées de l'enseignement supérieur, souvent assez jeunes, qui créent une entreprise individuelle. La clientèle de ces entreprises est essentiellement locale. Ces créateurs n'ont pour la plupart pas rencontré de difficulté particulière lors de la création.

- Les « consultants » rassemblent des personnes hautement diplômées, qui créent principalement des sociétés dans les activités scientifiques et techniques ou de soutien aux entreprises ; une large majorité a bénéficié d'une aide publique (ACCRES) ; une minorité a eu recours à un emprunt bancaire, de sorte que deux tiers du financement provient de l'entourage personnel. Pour autant, ils ne déclarent pas rencontrer plus de difficultés que les créateurs des autres profils et sont même sensiblement moins nombreux à déclarer rencontrer des difficultés pour régler les formalités administratives.

-Les commerçants indépendants

Les caractéristiques des 6 profils :

	Ensemble des créateurs	Entrepreneurs expérimentés	Commerçants à réseau	Artisans	Professions médico-sociales et formateurs	Consultants	Commerces indépendants
Profil du créateur							
Primo-créateur	66	12	86	87	62	89	55
Ancien chômeur	38	2	51	61	10	53	32
Aucun diplôme	14	13	11	10	1	5	47
Diplôme enseignement supérieur	41	42	42	9	83	79	18

Profil de l'entreprise							
Forme sociétale	60	84	82	43	16	76	31
Clientèle locale	59	50	73	77	81	29	56
Emplois salariés au démarrage	19	37	37	10	8	9	6
Capital initial inférieur à 8 000€	40	35	3	28	71	55	75
Capital initial supérieur à 40 000€	21	33	67	5	11	4	3
Appuis à la création							
Recours à l'emprunt bancaire	55	82	91	68	49	32	28
Bénéficiaire aide publique (ACCRE notamment)	60	14	82	89	26	78	45
Suivi d'une formation	37	8	52	74	18	25	25

Noter un recours plus fréquent à l'emprunt en Pays-de-la-Loire : 58 % contre 50 % en France.

Le recours à des appuis à l'occasion du montage du dossier de création :

	Ensemble des créateurs	Entrepreneurs expérimentés	Commerçants à réseau	Artisans	Professions médico-sociales et formateurs	Consultants	Commerces indépendants
Structures dédiées à la création d'entreprise (CMA, CCI, autres...)	37	--	++	++	--	+	--
Professionnels spécialistes (expert-comptable, juriste...)	27	+	+	-	-	=	--
Personne de l'entourage personnel	27	-	+	=	+	=	=
Conjoint	23	-	++	+	=	-	=
Entourage professionnel	16	=	+	=	=	=	-
Montage seul	25	--	--	++	++	=	++

TPE, artisanat

Quelques caractéristiques relatives à l'artisanat, repérées dans une étude sur l'artisanat pyrénéen

Association des Chambre de Métiers et de l'artisanat des Pyrénées « Artisanat Pyrénéen : métiers d'aujourd'hui, enjeux de demain »

La prépondérance de la création d'entreprise, au détriment de la transmission : la grande majorité du renouvellement des entreprises sur le massif s'opère par création (68%), la reprise d'entreprise par des tiers ne représentant que 17%, contre 9% pour la transmission familiale.

Cette tendance se confirme dans les projets des professionnels qui cesseront leur activité dans les 5 ans à venir : 41% d'entre eux souhaitent céder leur affaire à un repreneur extérieur et **39% n'espèrent ni vente ni transmission.**

La volonté de former un ou des salariés à la reprise de l'entreprise n'intéresse que 15% des cédants, qui préfèrent à 22% transmettre à leurs enfants. Toutefois, si 23% des artisans interrogés affirment leur préférence pour une transmission familiale, dans les faits, **seulement 9% des entreprises sont issues de cession familiale.**

Les artisans ont de l'ambition pour leurs enfants mais les poussent timidement vers les métiers de l'artisanat : 56% des artisans interrogés souhaitent que leurs enfants suivent des études supérieures,

et 37% seulement aimeraient les voir s'engager dans l'artisanat. Notons que 47% des bacheliers originaires des campagnes choisissent des filières technologiques courtes, telles que le DUT ou le BTS (38% parmi les citadins). Par contre, **39% des habitants de la région souhaitent que leurs enfants travaillent dans l'artisanat** car « on peut y montrer son talent, on peut y gagner sa vie, et pour la qualité de vie et l'indépendance ».

La grande majorité des conjoints d'entrepreneurs par ailleurs travaillent à l'extérieur de l'entreprise.

L'évolution des métiers : 67% des artisans interrogés dans l'enquête déclarent avoir choisi leur métier par passion et plus de 70% d'entre eux trouvent leurs conditions de travail satisfaisantes.

«**Traditionnel**» est le qualificatif qu'ils choisissent pour se décrire, unanimement repris par les consommateurs, mais certains perçoivent leur territoire comme passéiste et immobile et se disent tournés vers l'avenir, la modernité, l'innovation et refusent de se voir enfermés dans cette image de tradition qui pourrait aussi décliner vers l'obsolescence et le désuet.

Notons aussi que plus de **la moitié des entreprises n'ont pas de site Internet** et parmi celles qui en ont un, à peine 5,7% l'utilisent en vente à distance, avec une plus forte proportion dans les métiers de production.

Santé et vie personnelle des dirigeants

Si 76% n'ont pas eu de problème de santé au cours des deux dernières années, 12% en ont eu « à plusieurs reprises » ; les problèmes sont surtout imputés à l'anxiété et au stress

Fiducial Baromètre des TPE vague 47

Échantillon de 1003 dirigeants de TPE de 0 à 19 salariés (hors auto-entrepreneurs), interrogés par téléphone du 9 au 19 juillet 2012.

Plus des trois quarts des patrons de TPE estiment l'exercice de leur fonction difficile (78% dont très 26), ce sentiment se trouvant plus répandu parmi les employeurs (89%), mais aussi dans les secteurs de l'hôtellerie (91%) et du commerce (89%). 42% considèrent que les conditions d'exercice de leur fonction se sont plutôt détériorées (51% parmi les employeurs) et 47% qu'elles n'ont pas changé.

Mais 61% sont très motivés par la conduite de leur entreprise (une note supérieure à 6 dont 25% de 9 à 10 parmi lesquels on trouve les dirigeants les plus jeunes)

En moyenne, **les dirigeants de TPE évaluent leur état de santé à 7,2 sur 10** (10 étant le score le plus élevé), une note qui diminue avec l'âge (de 7,9 chez les moins de 35 ans, à 6,7 au-delà de 55 ans) ; de fait 30% ont une note inférieure à 6 (37% les plus de 50 ans, 44% dans l'hôtellerie/restauration), alors que 21% ont une note comprise entre 9 et 10 ((34% ont moins de 35 ans). **Si 76% n'ont pas eu de problème de santé au cours des deux dernières années, 12% en ont eu « à plusieurs reprises ».**

Les problèmes sont surtout imputés à l'anxiété et au stress ; l'évaluation des dirigeants de leur niveau de stress est très contrastée (note moyenne de 5,3) : 35% le ressentent fortement (note entre 1 et 4), 33% modérément (note de 5 à 6) et 32% peu voire pas du tout (note de 7 à 10).

Les problèmes évoqués sont liés au niveau d'activité : 34% évoquent ainsi une charge de travail trop élevée, 32% des incertitudes sur leurs perspectives d'activité et 29% une pression importante des clients. Un dirigeant sur cinq déclare ensuite avoir eu ces difficultés en raison d'un manque de trésorerie (22%) et/ou d'une réduction importante de leur volume d'activité (18%) ; les difficultés avec leurs salariés, les mauvaises conditions de travail ne sont, elles, mentionnées qu'à hauteur de 9%.

42% de ceux qui ont eu des problèmes de santé n'ont pas eu recours à un professionnel de santé ; dans 20% des cas, ce dernier a rédigé un arrêt de travail (au global, 3% des patrons de TPE ont donc eu un arrêt de travail effectif depuis 2 ans).

Le conjoint émerge logiquement comme l'une des deux principales personnes à laquelle les patrons de TPE se confient lorsqu'ils ont des inquiétudes liées à leur activité (65%). S'il n'arrive que loin derrière, l'expert-comptable se situe quand même en deuxième position (22%), devant les amis (17%), les parents (13%), les collègues (12%, 19% dans les structures de 10 à 19 salariés) et 8% des employeurs avec un de leurs salariés ; 9% expriment leurs préoccupations à leurs enfants mais 15% des dirigeants interrogés déclarent garder leurs inquiétudes pour eux.

La garde des jeunes enfants : quelles modalités ?

Une question qui concerne les chefs d'entreprise (femmes chefs d'entreprise, conjoint participant à la vie de l'entreprise), mais que l'on approche par l'ensemble des mères, avec de jeunes enfants

Insee économie et statistique N° 447, » L'arbitrage entre emploi et inactivité, des mères de jeunes enfants : le poids des contraintes familiales, professionnelles et sociétales sur les modes d'accueil des enfants »

L'enquête « modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », a été réalisée pour la première fois en 2002. Elle a permis de sonder en détail les modalités d'accueil des enfants, leur coût financier pour les familles, la situation d'emploi des parents et leurs opinions en matière de mode d'accueil. Cette enquête a été reconduite en 2007.

Le profil des mères d'enfants de moins de 3 ans, au regard des choix de garde : des éléments de cadrage pour analyser les mères chefs d'entreprise ou conjointes collaboratrices

- Les mères d'enfants de moins de 3 ans et non scolarisés (quelque soit leur statut) sont **plus souvent inactives** (31% contre 17,5) ou chômeuses (12% contre 7,5) que l'ensemble des femmes de 25 à 45 ans ; ces dernières sont plus souvent en emploi (75% contre 57).

Les mères d'enfant de moins de 3 ans et qui travaillent ont des niveaux de diplôme plus importants (la moitié sont issues de l'enseignement supérieur), **alors que celles qui ne travaillent plus ont les niveaux les plus faibles** (83% au plus le CAP/BEP) :

	Au plus brevet des collèges	CAP, BEP	Bac	Bac+2	Supérieur à bac +2	Total
Mères sans emploi et qui ne travaillent pas	34	28	16	9	13	100
Mères sans emploi et qui ne travaillent plus	66	17	7	4	6	100
Mères qui travaillent	7	16	19	22	36	100

95% des mères en emploi, ont aussi un conjoint en emploi, (contre 80 à 87% pour les mères qui ne travaillent pas), **et ont plus souvent un seul enfant** (56% contre 33 à 37% pour les autres) ; un peu plus du 1/3 des mères qui ne travaillent pas, ont au moins 3 enfants (12% pour celles qui travaillent).

Les mères qui travaillent sont très majoritairement en CDI (88% contre 43 pour celles qui ne travaillent plus) ; **37,5% des mères en emploi sont cadres ou professions intermédiaires** (contre 10% pour celles qui ne travaillent plus). Elles sont **plus souvent fonctionnaires** (32% contre 13% pour celles qui ne travaillent plus), moins souvent salariées du secteur privé (61 contre 77%) ; **5% sont chefs d'entreprise ou conjointe collaboratrice.**

35% des mères au travail, sont à temps partiel, comme les mères qui ne travaillent plus, mais elles **ont choisi le temps partiel** (81% contre 31) ; 70% travaillent le mercredi voire disposent d'aménagement. **27% des mères en emploi ne peuvent modifier leur horaire de travail en cas d'imprévu** contre 40% pour celles qui ne travaillent plus ; ces dernières étaient 43% à ne connaître leur planning de travail qu'au plus une semaine à l'avance (27% pour celles qui travaillent) ; qui plus est, celles qui ont abandonné leur travail pour s'occuper de leur(s) enfant(s) travaillaient plus souvent le week-end et disposaient de revenus familiaux plutôt faibles (d'un revenu de 728€ nets par mois en

moyenne, il fallait déduire de l'ordre de 102€ pour l'accueil en crèche ou 116€ pour une assistante maternelle).

42% des mères devenues inactives déclaraient toutefois qu'elles auraient souhaité poursuivre leur activité professionnelle, mais il leur a été souvent impossible de trouver un emploi adapté à leur situation ; les 58% restant ont choisi prioritairement d'élever leur(s) enfant(s).

Toutes les mères concernées jugent plus bénéfiques pour l'enfant d'avoir recours aux parents comme mode de garde (52% pour les mères en emploi, 88% pour celles qui n'ont jamais travaillé et 78% pour celles qui ont renoncé à travailler) ; **si l'on exclut la garde par les parents, les mères qui ne travaillent pas privilégient la crèche, et peu l'assistante maternelle, nettement plus sollicitée par les mères en emploi :**

Mères	N'ayant jamais travaillé	Ne travaillant plus	En emploi	Ensemble
La crèche	48	46	34	38
L'assistante maternelle	8	12	38	29
Les grands parents	22	28	18	20
La garde à domicile	9	8	7	8
Autres ou ne sait pas	13	6	3	5
Total	100	100	100	100

L'assistante maternelle bénéficie d'une vision positive au sein des familles dans lesquelles la mère travaille, surtout dans les plus aisées de ces familles. Ce n'est pas le cas lorsque la mère ne travaille plus, et encore moins si elle n'a jamais travaillé. Pour ces deux types de ménages, l'alternative semble être la garde parentale ou l'accueil dans une structure collective telle que la crèche.

Les atouts des différents modes de garde pour les mères en emploi, comparés aux mères qui ont cessé de travailler : **l'opinion des parents est largement influencée par le mode d'accueil auquel ils recourent actuellement pour leur enfant**. Soit ils étaient initialement convaincus des bienfaits du mode d'accueil choisi et l'expérience les a confortés dans leur conviction ; soit après avoir préféré initialement un autre mode d'accueil, l'expérience les a amenés à modifier leur représentation du mode d'accueil utilisé.

mère	crèche		Assistante maternelle		Parents		Les 3 modes	
	En emploi	Ne travaillant plus	En emploi	Ne travaillant plus	En emploi	Ne travaillant plus	En emploi	Ne travaillant plus
Garde assurée par des professionnels compétents	31	43	9	5	5	14	55	38
Apprentissage de l'autonomie	31	47	13	7	5	13	51	34
Apprentissage de la vie en collectivité	40	56	7	3	4	11	49	31
Garantit la sécurité de l'enfant	28	33	12	4	19	39	41	23
Contribue à l'éveil de l'enfant	44	53	11	3	7	28	38	16
Environnement adapté à l'enfant	51	58	4	5	8	10	37	27
Bonnes conditions d'hygiène	30	37	14	8	20	34	36	21
Prépare à l'école maternelle	68	72	5	2	5	13	22	14
Respecte le rythme de l'enfant	13	19	40	16	35	57	15	8
Garantit le bien-être de l'enfant	7	9	38	16	44	69	11	6

Conjoncture

La création nette d'emploi sur les 3 derniers mois a été positive (+1%); en revanche, les perspectives pour le trimestre à venir se révèlent particulièrement pessimistes (-3%),

Fiducial Baromètre des TPE vague 47

Échantillon de 1008 dirigeants de TPE de 0 à 19 salariés (hors auto-entrepreneurs), interrogés par téléphone du 9 au 19 juillet 2012.

30% des patrons interrogés jugent leur situation financière préoccupante (entre 26 et 28% depuis avril 2011) ; les secteurs de l'hôtellerie (40%) et du commerce (42%) demeurent les plus touchés par la conjoncture difficile.

Une prévision plus marquée de stagnation qu'en avril 2012 où les baisses de recettes étaient plus importantes.

		Baisse de plus de 5%	Baisse de 1 à 5%	Stagnation	Hausse
Situation des 3 mois précédents	Interrogation juillet 12	20	15	47	18
	Interrogation avril 12	23	17	41	19
Situation prévue des 3 prochains mois	Interrogation juillet 12	12	17	53	18
	Interrogation avril 12	10	10	51	26

Plus préoccupant, les dirigeants interrogés, pour la première fois depuis un an, n'anticipent pas d'amélioration durant la période estivale (-0,6% prévus pour les trois prochains mois).

34% des patrons de TPE estiment que leur situation de trésorerie va se dégrader dans les trois mois à venir (29% en février), et ce de façon plus marquée dans le secteur du commerce (39%) et parmi les employeurs (41%). A contrario, 13% seulement misent sur une amélioration.

21% ont fait une demande de financement dans les 3 derniers mois auprès de leur banque (entre 22 et 29% depuis janvier 2009) ; 26% ont essuyé un refus, 18% ont dû fournir des garanties supérieures, 14% ont connu des taux plus élevés.

La création nette sur les 3 derniers mois a été positive (+1%), plus spécifiquement dans le BTP et les structures de 6 à 19 salariés. En revanche, **les perspectives pour le trimestre à venir se révèlent particulièrement pessimistes (-3%),** au niveau le plus bas depuis la crise de 2009 :

	Embauche	Dont Création de poste	Dont remplacement	Suppression de poste	Création nette
Réalisé entre avril et juin 2012	10 % Moyenne de 1,5 emploi	6%	4%	5 Moy de 1,4	+1
Prévue entre juillet et septembre	10% Moyenne de 1,4	7%	3	10 Moy de 1,3	-3

Entre octobre 2011 et juillet 2012, en ce qui concerne les suppressions de poste en CDI, **45% ont eu recours à une rupture conventionnelle négociée à l'amiable**, 31% à une démission et 30% à un licenciement.

Ce qu'ils pensent des mesures gouvernementales

68% ne pensent pas que « les mesures annoncées ou envisagées par le président François Hollande et le gouvernement de Jean-Marc Ayrault vont permettre de relancer la croissance en France » (93% pour les sympathisants de droite alors que 81% des sympathisants PS pensent cette réussite possible). Les services aux entreprises sont plus confiants (47%), alors que les services aux particuliers le sont bien moins (23%). Noter que 14% seulement disent bien connaître la politique du

gouvernement en matière d'économie (et 35% plutôt la connaître). De fait **seulement 1/3 ont entendu parler de la nomination de la ministre des PME et 21% de la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme** ; ce sont les entreprises les plus importantes en taille et les services aux entreprises qui en le plus souvent entendu parler.

Par contre **46% pensent que la pacte de croissance va relancer la croissance en Europe** (sympathisants PS, 69%, sympathisants MoDem, 58%, sympathisants de droite, 26%).

44% jugent efficace la démarche de dialogue social, associant le gouvernement, les syndicats salariaux et patronaux et les collectivités territoriales **pour mener les grandes réformes qui s'imposent en France.**

Noter enfin que **69% sont favorables à la limitation à un ou deux ans du statut d'auto-entrepreneur et 48% à l'exclusion du secteur du BTP de ce régime.**

Une véritable inversion de tendance s'est produite dans l'artisanat et le commerce de proximité au cours du premier semestre 2012

UPA et institut I+C Dossier de presse « La conjoncture et l'emploi dans l'artisanat et le commerce de proximité » Enquête réalisée durant la 1ère quinzaine du mois de juillet 2012 auprès d'un panel représentatif de 4.700 entreprises*

Alors que le chiffre d'affaires de ces entreprises progressait encore de 1% les trois premiers mois de 2012, le trimestre suivant s'est conclu par une baisse d'activité de 0,5%, ce qui ne s'était pas produit depuis le deuxième trimestre 2010.

Pour autant, cette dégradation n'a pas encore eu d'impact négatif sur le niveau de l'emploi dans ces secteurs, 22% des entreprises ayant même embauché au cours du premier semestre 2012, à raison de 1,6 salarié supplémentaire par entreprise. Il s'agit là d'un record depuis 2007 :

Premier semestre	2007	2008	209	2010	2011	2012
% entreprise ayant embauché	24	20	16	16	19	22
% entreprise ayant rencontré des difficultés de recrutement	46	35	28	29	30	21

La restauration a le plus embauché (32%), alors que les services et la fabrication l'ont peu fait (respectivement 11 et 13%). **Le manque de qualification reste le principal problème rencontré (63%) par les professionnels ayant des difficultés de recrutement.**

Mais la nature des contrats a fortement évolué au cours du premier semestre, **la part des contrats à durée indéterminée (CDI) étant tombée à 38% le niveau le plus bas jamais constaté** (environ la moitié les premiers semestres précédents) ; 49% ont été embauché en CDD et 11% en apprentissage.

La perte de confiance liée à la perte d'activité de ces derniers mois se traduit déjà dans les intentions d'embauche des artisans et commerçants de proximité : **seuls 13% des employeurs de l'artisanat et du commerce de proximité envisagent de recruter au cours du second semestre.**

Premier semestre	2007	2008	209	2010	2011	2012
% entreprise ayant l'intention d'embaucher	20	15	12	11	15	13

Parmi les entreprises qui ont des salariés, 56% ont eu recours aux heures supplémentaires, dont 24% régulièrement ; le recours régulier a tendance à diminuer, au profit du recours occasionnel :

	Janvier 2008	Juillet 2008	Juillet 2009	Juillet 2010	Juillet 2011	Juillet 2012
Recours régulier	33	32	31	18	29	24
Recours occasionnel	18	19	19	23	26	32
Pas de recours	49	49	50	49	45	44

La conjoncture dans le bâtiment artisanal : une activité qui se détériore

INSEE conjoncture Informations rapides N° 187

Selon les chefs d'entreprise interrogés en juillet 2012, le climat conjoncturel est morose dans l'artisanat du bâtiment : **les artisans sont plus nombreux qu'en avril à signaler une baisse de leur activité sur la période récente ; les perspectives générales se dégradent.**

Les effectifs ont continué de reculer le trimestre dernier ; la contraction de l'emploi devrait se poursuivre au cours du trimestre prochain. **Les difficultés de recrutement évoluent peu** et concernent plus d'une entreprise sur trois. La part des entreprises formant des apprentis augmente légèrement et atteint 45 %

CAPEB, la note de conjoncture du 2ème trimestre 2012 « Recul de l'activité au second trimestre »

Prévision 2012 : sur toute l'année, une baisse de -1% dont dans le neuf (-2,5%) ; les données disponibles sur les trois derniers mois font ressortir une baisse significative des permis de construire (-3,2 %) et des mises en chantier (-18,7 %). La construction neuve souffre du recul de l'investissement notamment impacté par la fin du dispositif Scellier.

Avec une activité qui stagne à 0 %, l'entretien-amélioration résiste mieux grâce au maintien d'une croissance de 3 % des travaux d'amélioration énergétique du logement (en hausse depuis neuf trimestres).

Les montants de crédits accordés baissent de 11,7% : pour l'achat d'un logement neuf au premier trimestre 2012 (-12,8 % par rapport au même trimestre de l'année précédente), pour l'acquisition de logements anciens - 9%, et pour les travaux d'entretien-amélioration -30,5%.

Les difficultés rencontrées par les artisans pour renouveler leurs carnets de commande, quelles que soient leur taille et leur activité, se sont accrues au second trimestre, passant **de 107 à 89 jours** en moyenne entre janvier et juin 2012.

La trésorerie des entreprises reste très dégradée au second trimestre 2012 (20 % des professionnels font état d'une détérioration de leur trésorerie, alors que seulement 8 % soulignent une amélioration).

11% des entreprises enregistrent une hausse de leur chiffre d'affaires réalisé pour le compte des régions, départements et communes, tandis que 13 % constatent une baisse ; **30% des entreprises travaillent pour le compte des collectivités locales.**

19% des entreprises notent **une baisse de leur activité réalisée en sous-traitance** alors que seulement 12% constatent une progression. 6% des entreprises réalisent des travaux en sous-traitance au second trimestre (contre 9% au second trimestre 2011).

L'emploi salarié du BTP s'établit à 1 446 200 au premier trimestre 2012, soit **une baisse de l'emploi (-0,4 %)**. Au premier trimestre 2012, le secteur de la construction totalise 123 404 emplois intérimaires (emplois équivalents temps plein) contre 122 601 au même trimestre de l'année précédente. **Le taux de recours à l'intérim** (poids de l'emploi intérimaire dans l'emploi salarié total) **s'établit à 7,9 %.**

Accompagnement des créations et des TPE

Le rapport d'activité de la CMA de Meurthe et Moselle, un compte-rendu détaillé pour situer l'importance des auto-entrepreneurs, des femmes et de l'accompagnement/formation

10 364 dirigeants, à la tête de 9 695 entreprises (certaines entreprises ont plusieurs dirigeants telles les SARL à cogérance). Parmi celles-ci, on dénombre 1 102 auto-entrepreneurs (10,6%). 53,1 % des chefs d'entreprise exercent en société (59,5 % des chefs d'entreprise hors auto-entrepreneurs). La forme sociétaire progresse d'année en année (78,6 % des nouveaux immatriculés hors auto-entrepreneurs la choisissent). L'âge moyen des chefs d'entreprise est de 44 ans et demi.

1 635 candidats à l'installation ont été reçus en 2011 (+6,9% par rapport à 2010); cette augmentation s'explique par la très forte progression du nombre de candidats auto-entrepreneurs (651, soit 39,8 % des candidats, contre 240 en 2010).

1 181 immatriculations (dont 44% d'auto-entrepreneurs) et 1 174 radiations dont 11% d'auto-entrepreneurs; l'âge moyen est de 37 ans.

Les auto-entrepreneurs :

Depuis le 1er avril 2010, l'immatriculation au Répertoire des Métiers des auto-entrepreneurs est obligatoire pour ceux qui exercent une activité artisanale à titre principal.

651 candidats à l'installation (40% des porteurs de projets)

820 immatriculations soit (44 % de l'ensemble contre 31 % en 2010)

129 radiations soit 11 % de l'ensemble (1,5 % en 2010)

1 102 chefs d'entreprise en exercice (11% du total)

Ils appartiennent majoritairement au secteur des services et au bâtiment :

	Chefs d'entreprise au 31/12/2011			Immatriculations 2011		
	Nombre	%	% dans l'ensemble des chefs d'entreprise	Nombre	%	% dans l'ensemble des immatriculations
Bâtiment	556	50,5	13	410	48	50
Services	370	34,5	12	276	34	48
Production (textile, bois, métaux...)	138	12,5	8,5	104	13	43
Alimentation	38	3,5	3	30	4	12,5
Total	1 102	100	12	820	100	44

Les femmes :

2 077 chefs d'entreprise (20 % de l'ensemble des artisans)

446 porteurs de projet soit 27 % des porteurs de projet

414 immatriculations soit 22 % de l'ensemble

282 radiations soit 24 % de l'ensemble

Les femmes sont très présentes dans les services (coiffure/soins de beauté notamment) :

	Services	Alimentation	Production	Bâtiment	Total
% de femmes parmi les chefs d'entreprise	39	21,5	18	5	20
% de femmes parmi les immatriculés	65	25,5	25	4,5	22

L'accompagnement des nouvelles entreprises et des entreprises en activité:

➤ 4 types d'action de type information/conseil

- Deux types d'entretiens sont réalisés par les agents du Service Economique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou les membres du réseau EGEE :

* **entretien d'information** (si le projet est encore peu précis et/ou la démarche d'installation peu avancée) : 529 entretiens d'information (32% des entretiens)

* **entretien de positionnement** (si le projet est déjà bien avancé) : 1 106 entretiens de positionnement (68 %).

- A cela s'ajoute 334 entretiens « informations, conseils professionnels » dans le cadre de l'Espace Jeunes-Entreprise
 - 2 001 interventions auprès de candidats créateurs/repreneurs
 - **Formations hors apprentissage: 2024 stagiaires et 28 000 heures de formation à la CMA**
- Les 2024 stagiaires se répartissent ainsi selon les thèmes de formation :
- *en vue de l'installation : stages de préparation (469 stagiaires) et suivi créateur avant/après la création (573 stagiaires)
 - *Bilan de compétences (115 stagiaires)
 - *Formation en gestion et management (378 stagiaires), environnement (268), informatique (148)
 - *Validation des acquis de l'expérience (56 stagiaires), notamment pour les conjointes d'artisan
 - **133 dossiers de prêts étudiés pour avis** avec intervention d'une société de caution mutuelle

Financement

Une première esquisse pour la Banque Publique d'Investissement

Ministère de l'économie et des finances, Inspection Générale « rapport de la mission de préfiguration de la banque publique d'investissement (BPI) 165 personnes ont été rencontrées et plus de 60 contributions écrites reçues.

Constats

- **La situation actuelle du financement des entreprises apparaît relativement satisfaisante**, mais hétérogène, certains secteurs connaissant une dégradation de leurs conditions d'accès au crédit (entreprises innovantes ou celles qui ont un projet à l'export et les entreprises industrielles)
 - **Le marché des investissements en fonds propres dans les entreprises semble se stabiliser** après les turbulences liées à la crise. Mais le renforcement des fonds propres résulte largement d'une politique de ralentissement des investissements et de mise en réserve du résultat ; cette situation serait toutefois susceptible de se dégrader à moyen terme, à mesure que les différentes réglementations prudentielles concernant les banques et les assurances entreront en vigueur.
 - **Les interventions en faveur des entreprises sont multiples, à tous les stades du développement de l'entreprise, importantes en montant et portées par un grand nombre d'acteurs**
 - **Les acteurs sont largement interconnectés** (avec des participations croisées multiples), **mais plus ou moins bien coordonnés**
- « Au total, dans un contexte d'incertitude sur l'évolution du financement privé de la croissance des entreprises, rationaliser et simplifier l'offre publique en matière d'appui au financement des entreprises, en produits de crédit et de fonds propres, est possible ».

Le principe directeur et les grands choix structurants

Le principe directeur est celui d'une mise en œuvre très rapide la BPI, ce qui implique un calendrier cadencé de déploiement du projet (opérationnel pour début 2013) et de s'appuyer sur les opérateurs existants, en recourant à des solutions pragmatiques d'« assemblage ».

Les grands choix structurants :

- la mission recommande de **concentrer l'action de la BPI sur les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que sur les entreprises de taille intermédiaire (ETI)** ; elle ne doit pas être la banque du sauvetage des entreprises en difficulté.
- Se pose la question de **l'objectif poursuivi : un financement général des entreprises (logique « horizontale ») ou une politique de financement ciblé (logique « verticale » de politique industrielle)** ? La mission estime qu'il est **possible de concilier ces deux options**, en affirmant que l'offre de services de la BPI concerne les entreprises de manière générale, mais que certains outils (par exemple en matière d'investissement en fonds propres ou bien d'innovation) doivent pouvoir être mobilisés dans une logique de politique sectorielle ou industrielle. En matière d'innovation, des outils

dédiés permettent de cibler des secteurs prioritaires, de partager le risque d'échec avec l'entreprise. Pour la garantie, le ciblage sur les prêts les plus risqués, le cas échéant en partenariat avec les régions dans le cadre de fonds de garantie, permet de réduire le niveau de risque pris par les banques.

- La question est aussi de savoir s'il faut **poursuivre la démarche de co-intervention avec le secteur privé (cofinancement, coinvestissement), ou bien s'engager dans la voie d'un financement seul**. La BPI devrait intervenir en priorité sur les défaillances de marché. La mission recommande d'adopter une doctrine d'intervention différenciée selon les outils : financement seul par exemple dans le cas de l'innovation, alors que l'effet d'entraînement des financeurs privés (avec effet de levier) doit être privilégiés en matière de garantie et prêts. Enfin, les modalités d'intervention de la BPI (**le degré « d'accompagnement » offert aux entreprises**), au-delà ou en appui de l'offre de financement, doit être lui aussi défini, ainsi que l'attitude des équipes de la BPI en matière d'identification et de démarchage des entreprises en croissance.

- Se pose aussi la question de **l'articulation de l'action de la BPI avec les conseils régionaux** : Il serait pertinent de conserver une banque nationale, active en régions sous la forme de directions régionales dotées de pouvoirs de décision déconcentrés et intervenant en coopération étroite avec les conseils régionaux.

En conséquence,

- La composition et le mandat de la « BPI socle » reposerait sur **une branche « innovation/garantie/financement »** (établissement de crédit, ex Oséo) et sur **une branche « fonds propres »** (rapprochement de FSI et de CDC Entreprises) ;

- **les entités ne seraient pas fusionnées, demeurant des entités séparées sous forme de filiales, sous l'autorité de la structure de tête (holding)**. La holding serait notamment responsable de la stratégie, de l'allocation des moyens, du pilotage du réseau et de la maîtrise des risques.

- **La BPI s'articule avec les autres acteurs du financement et de l'accompagnement**, c'est-à-dire avec les régions, les autres partenaires de la BPI (en particulier Ubifrance et Coface, dans une logique d'accompagnement et de financement des entreprises à l'export), les partenaires de l'économie sociale et solidaire (expertisant la possibilité de développer des outils spécifiques) et avec les acteurs privés.

- **Ces différents choix déterminent la gouvernance de la structure de tête**, pour laquelle est proposé un conseil d'administration (actionnaires), prenant compte des recommandations d'un comité national d'orientation composé de représentants des conseils régionaux, de la société civile, de fédérations professionnelles et d'organisations syndicales, etc).

Chaque filiale serait dirigée par un conseil d'administration, un comité de pilotage intervenant pour rassembler les « apporteurs de fonds », c'est-à-dire les mandants confiant des fonds en gestion à la BPI, ainsi que des personnalités qualifiées.

- **Chaque région disposerait ainsi d'une direction régionale BPI (DR BPI)**, composée a minima des agents d'Oséo, de FSI régions, de la CDC en régions chargés des questions de fonds propres. Les processus décisionnels seraient distincts selon les métiers, mais les agents interviendraient en synergie. Les DR BPI bénéficieraient d'un degré de déconcentration de la prise de décision, variable selon les métiers (innovation, garantie, financement, fonds propres) mais significatif.

- **Les conseils régionaux sont pleinement associés :**

***au niveau national**, à la définition des objectifs stratégiques de la BPI (comité national d'orientation) et peuvent, le cas échéant, participer en capital à la filiale succédant à « Oséo régions

*** au niveau régional**, à travers un comité régional d'orientation chargé de la cohérence entre le schéma régional de développement économique et les orientations de la BPI, voire la mise en œuvre de certains produits régionaux (par exemple, un fonds régional de garantie).

- **La mise en œuvre du « guichet unique régional »** répond à un besoin de simplification (accès facilité aux différents outils publics d'appui au financement des entreprises) et d'efficacité renforcée

(dans la mesure où la multiplication des offres entraîne des effets de concurrence et d'éparpillement des expertises dans les différents réseaux). En outre, un référent métier pour toutes les entreprises clientes de la BPI sera désigné.

Le comptoir s'inscrit dans une dynamique inclusive, puisqu'il est souhaitable que des agents des différentes partenaires de la BPI, et tout particulièrement la région, y participent.

Une charte du « comptoir unifié » permettra d'auditer de manière professionnalisée la qualité de service.

Les dépenses et recettes des collectivités locales en 2011 : bien peu pour l'action économique

Observatoire des Finances Locales « Les finances des collectivités locales en 2012 : état des lieux »

Les recettes des administrations publiques locales croissent de 2,5 % : elles sont notamment constituées des nouvelles ressources liées à la réforme de la fiscalité locale, les nouveaux impôts économiques et les dotations de compensations. Leurs dépenses augmentent un peu moins rapidement à hauteur de 2,3 %.

D'où proviennent les recettes (répartition en %) ?

	Montants En Md€	Impôts locaux	Autres impôts et taxes	DGF	Autres concours de l'Etat	Autres recettes de fonctionnement	Total
Communes	77,0	40	9	21	4	26	100
Groupements de communes*	32,7	48	13	21	6	12	100
Départements	63,2	29,5	36	19	4,5	11	100
Régions	63,2	20	35	24	17	4	100
Total	185,5	37,5	22	22	6	12	100

*à fiscalité propre

Quelques précisions :

-La fiscalité directe locale en 2011 (71,460 Md€) se compose de **taxes sur les ménages** (64% dont 41% est le fait de la taxe habitation, et 57 % celui de la taxe foncière), et **d'impôts sur les entreprises** (32% dont 28% proviennent de la CFE, 66% de la CVAE et 4% de l'IFER).

-**Les communes et leurs groupements perçoivent les trois quarts des taxes « ménages » contre les deux tiers en 2010**, soit un produit de 34,8 Md€, en hausse de 30 %. Les départements perçoivent quant à eux 10,9 Md€ contre 13,1 Md€ en 2010, leur produit diminuant ainsi de 16 %.

-Les autres impôts locaux (41,2 Md€, en hausse nette de 16,3 %) se composent de **la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (5,9 Md€, en hausse de 3,9 %, les groupements de communes perçoivent 4,6 Md€), des **droits de mutation à titre onéreux** (les départements perçoivent 82 % de ces produits (soit 8,8 Md€), le reste revenant au secteur communal), de **la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) avec** 6,2 Md€ en 2011 contre 3,2 Md€ en 2010, de **la taxe intérieure sur les produits pétroliers et enfin de La taxe sur les cartes grises et les permis de conduire** (2,1 Md€, en hausse de 7 % par rapport à 2010.)

-**La totalité de la cotisation foncière des entreprises (CFE) bénéficie au secteur communal**. Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est affecté pour 48,5 % aux départements, 26,5 % au secteur communal et 25 % aux régions. La répartition des impositions forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) entre collectivités est propre à chaque type d'IFER.

- La loi de finances initiale de 2011 chiffre **l'effort financier total de l'État en faveur des collectivités locales** à 99,5 Md€. Les transferts financiers de l'Etat se décomposent en 3 parties : les concours de l'État aux collectivités (60,2 Md€), les dégrèvements d'impôts locaux et les subventions spécifiques versées par les ministères (13,4 Md€), et la fiscalité transférée (25,8 Md€).

Le bloc communal a profité de la redistribution des taxes ménages liée à la réforme de la fiscalité locale. Ses recettes ont été dynamiques et il dispose de confortables marges d'autofinancement. Le recours à l'emprunt du bloc communal reste stable autour de 27% et la situation financière du bloc communal s'avère très saine

Les départements grâce à la poursuite du dynamisme des transactions immobilières en 2011, ont pu, comme en 2010, dégager des marges d'autofinancement, malgré des charges d'aide sociale toujours soutenues. Ils semblent avoir choisi plutôt de se désendetter et ont réduit leurs dépenses d'investissement

Les régions, qui ont intégré plus de 53 000 emplois transférés (en équivalents temps plein) depuis 2005, ont maîtrisé la croissance de leurs frais de personnel (2,8 %). Elles ont également dégagé des marges d'autofinancement suffisantes et opté pour une reprise modérée de l'effort d'investissement après la chute de 2010,

Les collectivités locales ont préparé leur budget 2012, en tenant compte des contraintes sur les ressources, notamment le gel du montant des concours financiers de l'Etat comme en 2011, les perspectives d'évolution limitée des impôts économiques, liées à la faiblesse des prévisions de croissance, mais également la recomposition inachevée des modalités d'accès à l'emprunt, en particulier du financement bancaire.

Quels types de dépenses ?

Dépenses	Fonctionnement		Investissement		Total		Dont interventions	
	Montant en Md€	Evol annuelle	Montant en Md€	Evol annuelle	Montant en Md€	Evol annuelle	Montant en Md€	Evol annuelle
Bloc communal	81,8	2,7	40,6	6,0	122,5	3,8	14,6	3,2
Départements	54,3	2,7	15,2	-1,7	69,6	1,7	35,7	3,2
Régions	16,7	2,7	10,5	2,9	27,2	2,8	11,3	1,3
Ensemble	152,9	2,7	66,4	3,6	219,2	3,0	61,7	2,9

Les dépenses d'intervention ou transferts versés constituent le premier poste dans les charges courantes des collectivités avec **61,7 Md€ en 2011**. Composées essentiellement de subventions et de versements de prestations sociales en faveur des ménages, ces dépenses évoluent quasiment au même rythme qu'en 2010 : +2,9 % en 2011 contre +3,1 % en 2010. Les principales dépenses sont le **RSA** totalisant plus de 9 Md€ sur les 35 Md€, la prestation de compensation du handicap (environ 7 Md€), le soutien à la famille (7,3 Md€), l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et le soutien en faveur des personnes âgées (respectivement 5,5 Md€ et 2,6 Md€).

Les dépenses d'intervention ont évolué entre 2005 et 2011 de 29% pour le bloc communal, de 35% pour les départements et de 40% pour les régions.

Les dépenses de fonctionnement de 152,9Md€ se répartissent ainsi selon le type de collectivités :

Dépenses de	Montants En Md€	Personnel	Interventions	Achats et charges externes	Intérêts de la dette	autres	Total
Communes	63,9	52	15	25	3,4	4,2	100
Groupements de communes*	18,0	32	28	31	3,5	5,8	100
Départements	54,3	21	66	10	1,6	1,7	100
Régions	16,7	17	40	19	2,8	3,1	100
Total	152,9	35	40	19	2,8	3,1	100

*à fiscalité propre

Un poids bien modeste pour les actions économiques (fonctionnement et investissement) : entre 1,5 et 8,1% du budget de chaque type de collectivité locale

	Communes de moins de 30 000 habitants	Communes de plus de 30 000 habitants	Groupements de communes	Départements	Régions
Services généraux des administrations publiques locales	26,2	23,7	16,2	7,8	8,6
Sécurité et salubrité publiques : Sécurité intérieure, Hygiène et salubrité publique	2,9	3,1	2,8	3,8	
Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage	13,8	12,2	1,3	7,9	41,5
Culture	7,1	8,1	3,6	1,6	4,2
Sport et jeunesse	10,9	8,8	2,9	1,5	
Interventions sociales et santé	3,8	5,7	0,8	1,4	0,6
Famille (personnes âgées, maternité, aides à la famille, crèches et garderies...)	4,7	5,1	0,6		
Logement	0,7	1,5	6,9		
Prévention médico-sociale, Action sociale, RSA, APA				48,9	
Aménagement et services urbains, environnement,	19,4	23	26,1	3,8	7,6
Réseaux et infrastructures				9,5	
Transports				5,5	22,4
Action économique	1,5	1,4	3,5	2,4	8,1
Autres dont annuité de la dette et non ventilé	8,9	7,3	35,4	6	7
	100	100	100	100	100

Innovation, R&D

Quelles caractéristiques sont les plus favorables à l'innovation ? Sont-elles différentes selon les régions ?

INSEE document de travail 2012/1 « Les déterminants régionaux de l'innovation »

Ce document étudie l'apport de l'enquête Innovation dite CIS (Community Innovation Survey) 2008 dans la mesure de l'innovation à un niveau régional. Cette enquête a pour particularité de bénéficier d'extensions régionales dans sept régions qui couvrent les unités de 10 à 249 salariés, mono-régionales ou quasi-mono-régionales (5 000 unités), dans les domaines industrie, services technologiques et services intellectuels. Elle distingue l'innovation technologique et non technologique.

Une analyse des déterminants de l'innovation à partir des enquêtes innovation centrées sur l'industrie :

Le plus récurrent est l'effet de la taille et du secteur sur la probabilité d'innover. A noter cependant que l'effet taille ne se retrouve pas lorsque l'on s'intéresse non pas au fait d'innover ou non, mais à l'intensité de l'innovation. Au-delà de ces facteurs traditionnels de l'innovation, quelques études mettent l'accent sur l'impact des coopérations ou des aides financières publiques à l'innovation

L'innovation au sein des services est fortement déterminée par les activités à fort contenu technologique et/ou de connaissances. Ces entreprises fournissent des services principalement aux entreprises ; elles sont très compétitives et leurs activités reposent sur des expertises fortes dans des domaines précis. D'autres facteurs alimentent la dynamique d'innovation au sein des services : une main-d'œuvre qualifiée, le recours aux sources d'information interne et externe à l'entreprise, la proximité géographique entre les clients et les prestataires de services et l'étendue de marché ; autrement dit, il existe une relation positive entre concurrence et innovation.

Taux d'innovation non pondérés	Au sens large	Produits, procédés	Organisation	Marketing
Auvergne	59,5	45,1	37,0	21,4
Basse-Normandie	58,2	44,7	40,4	27,0
Languedoc-Roussillon	57,3	48,4	36,9	22,3
Bretagne	57,0	44,0	36,4	21,8
Rhône-Alpes	56,4	44,1	35,4	21,7
Aquitaine	55,9	42,8	35,5	21,4
Pays-de-la-Loire	55,1	41,5	37,8	19,8
Ile-de-France	55,0	42,8	34,8	25,2
Champagne-Ardenne	54,8	42,0	29,3	19,1
Picardie	53,5	41,7	29,9	20,3
Alsace	53,1	41,6	32,5	18,7
Bourgogne	52,9	38,7	34,9	22,2
Centre	52,7	44,2	29,0	23,0
Lorraine	52,7	37,1	34,4	15,2
Limousin*	52,2	41,1	35,6	17,8
Midi-Pyrénées	51,9	38,6	37,5	22,3
Franche-Comté	50,9	39,1	33,4	16,8
Corse*	50,5	36,2	41,0	21,0
Poitou-Charentes	50,3	35,3	33,5	14,5
Paca	49,5	38,3	31,9	20,9
DOM*	48,7	32,1	39,7	21,8
Nord-Pas-de-Calais	48,5	36,0	31,9	16,1
Haute-Normandie	46,3	31,8	32,0	15,4
France	52,8	40,2	34,3	20,4

*Ces 3 régions ont un très petit nombre d'entreprises concernées, demandant de la prudence pour utiliser les résultats

L'effet régional est par ailleurs plus marqué dans l'industrie que dans les services, quel que soit le type d'innovation. Il est moins marqué pour l'innovation de marketing que pour les innovations technologiques ou organisationnelles.

8 caractéristiques influencent le fait ou non d'innover :

- **La taille de l'effectif** : de 43,9% d'innovantes dans la tranche de 10 à 19 salariés, à 51,8 dans celle de 20 à 49 salariés, puis 69,8 pour les 50 à 249 salariés.

- **Le chiffre d'affaires** : plus celui ci est élevé, plus l'innovation est fréquente

- **L'intensité de l'innovation** :

	Industrie				Services aux entreprises	
	Basse technologie	Moyenne basse	Moyenne haute	Haute technologie	Services industriels	Services intellectuels
%	48,6	49,7	63,7	69,6	45,5	61,5

- **Le secteur d'activité** :

-

Les plus innovants										
	Pharmacie	R&D	Chimie	Programmation numérique	Produits informatiques	Edition	Machines	Plastiques	Matériel transports	Equipements Electriques
%	82,2	77,1	74,2	67,8	67,6	65,5	63,2	63,5	58,4	57,3

Proches de la moyenne France							
	Architecture	Moyenne France	Télécommunications	Publicité	Information	IAA	Métallurgie
%	54,2	52,8	52,2	52,1	52,0	50,7	53,0

Les moins innovants						
	Textile	Bois, imprimerie	Film, vidéo	Autres industries	Activités juridiques, comptables	Programmation, diffusion
%	48,0	45,9	42,4	42,2	35,3	30

- **Le fait d'appartenir à un groupe** (59,1% contre 47,5)
- **Un taux d'investissement élevé** : de 46% (taux faible) à 60 (taux très élevé)
- **Un taux d'exportation élevé** : de 44,6% (pas d'export), 54,5% moins de 5% du Chiffre d'affaires en exportation, 59,2% pour un taux moyen de 5 à 20% et 65,9% pour un taux supérieur à 20%.
- La rentabilité économique a peu d'impact (entre 51,8% et 53,5%)
- **La part d'ingénieur et de cadre technique** : de 39,5% pas d'ingénieur, à 57,2% au moins 10% de effectifs, 63,7% pour un taux de 10 à 30%, et 71,7% pour plus de 30% d'ingénieur et de cadres technique dans les effectifs

Même s'il existe des similitudes entre certaines régions (PACA et Île-de-France notamment), globalement **il apparaît que les déterminants de l'innovation sont différents d'une région à l'autre**, (observé pour les seules régions avec extension) :

	Ile de France	Haute-Normandie	Nord-Pas-de-Calais	Franche-Comté	Pays-de-la-Loire	Paca
Part des ingénieurs	X				X	X
Taux d'exportation	X	X		X		X
Secteur d'activité	X		X			X
Tranche d'effectif		X	X	X	X	
Taux d'investissement				X	X	
Chiffre d'affaires			X			

« C'est un fait qui est incontestable : plus de 90% des jeunes entreprises innovantes américaines qui se créent sont vouées à l'échec », notamment dans le domaine des hautes technologies.

« Jeunes entreprises innovantes de l'internet : la recette du succès dévoilée ? »

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/70415.htm>

L'entreprise Blackbox, responsable de l'étude "Startup Genôme", a entrepris de centrer son étude sur les startups du domaine du web, industrie la plus dynamique actuellement. Les données financières, économiques, marketing, technologiques, stratégiques de plus de 3 200 entreprises (principalement américaines) ont ainsi été décortiquées pour faire émerger les motifs de réussite ou d'échec de ces entreprises.

Plusieurs conclusions de cette étude ne seraient pas transposables à d'autres domaines comme les biotechnologies ou les énergies propres ; le phénomène de réorientation ("pivot"), notamment, est beaucoup moins répandu, en raison de la meilleure clarté des objectifs dès le départ dans ce type d'industrie.

5 grands critères conditionnent le succès d'une Jeune Entreprise Innovante :

- La définition de sa cible, ou clients, et sa relation avec eux,
- Le développement d'un produit/service adéquat aux besoins du marché identifié,
- La création et le développement d'une équipe de qualité pour le développement de l'entreprise,
- Le choix d'un modèle d'affaires cohérent et efficace,
- La capacité à attirer des financements adaptés à la croissance de l'entreprise.

De même, le développement de l'entreprise a été découpé en 5 grandes étapes :

- La découverte (validation d'un problème à résoudre)
- La validation (vérification qu'une cible serait prête à payer pour le produit / service résolvant ce problème)
- L'efficacité : optimisation du modèle d'affaires, de la croissance de la base client et de la consolidation du produit/service,
- La mise à l'échelle : phase où l'entreprise tente une croissance plus massive pour augmenter ses profits et ses revenus
- La maximisation de profit (phase où une entreprise cherche à optimiser ses modèles et procédés, pour dégager un maximum de valeur)

L'étude révèle un phénomène quasi-constant dans les jeunes entreprises qui échouent : c'est une désynchronisation entre les 5 points fondamentaux décrits précédemment. En d'autres termes l'entreprise ne croît pas de manière homogène, mais certains secteurs sont privilégiés au détriment d'autres. **Cette conclusion révèle à quel point le développement d'une startup repose avant tout sur l'équilibre entre composantes, techniques, commerciales, financières et structurelles.**

Parmi les phénomènes fréquemment relevés

- **L'engagement d'une équipe bien trop importante au regard des finances de la société**
- **Une évaluation trop optimiste de la valeur de l'entreprise**, qui conduit à une levée d'argent trop importante et à une mauvaise répartition des fonds,
- **Des dépenses trop importantes dans l'acquisition de consommateurs**, au détriment du développement du produit / service ou de la constitution d'une équipe adéquate,
- **Un "surdéveloppement" du produit**, avant de le présenter aux potentiels utilisateurs, ce qui les engage sur de mauvaises voies, très consommatrices de ressources.

C'est le rôle des dirigeants d'entreprise que l'étude met particulièrement en lumière : **c'est parce que les dirigeants (fondateurs ou non) sont souvent peu à même d'estimer avec justesse dans quelle phase de développement ils se situent, qu'ils en arrivent à prendre des décisions de développement décalées par rapport à la situation réelle de l'entreprise dans son ensemble.**

C'est sur ce point précis que porte la **valeur ajoutée des "mentors"** pour le développement de l'entreprise ; les startups interrogées bénéficiant de ce support lèvent en moyenne 7 fois plus d'argent et bénéficient d'une croissance d'utilisateurs 3 fois plus importantes que les autres !

Le surdéveloppement du produit, qui intervient en phase de "découverte" ou "efficience" est également un véritable fléau. Plus de 77% des entreprises apparaissent comme dysfonctionnelles parce **qu'elles dépensent plus de la moitié de leurs ressources financières sur le développement du produit, et seulement 45% se focalisent sur le développement d'une base d'utilisateurs**, pourtant primordiale au succès de leur produit.

En corollaire, la définition des caractéristiques du marché est souvent erronée : **la validation de l'existence d'un marché prend en moyenne 3 fois plus de temps** que ce qui est initialement prévu et beaucoup de startups surévaluent leur marché

Il est donc essentiel de savoir "bifurquer" et adapter sa stratégie lorsque les prévisions se révèlent inexactes ; **les jeunes entreprises qui savent se réorienter 1 ou 2 fois attirent en moyenne 2,5 fois plus de fonds et croissent en moyenne 3,6 fois plus vite que celles qui restent sur la même voie.**

Du côté des équipes fondatrices, **une équipe présentant à la fois des profils business et technique présente de meilleures chances de succès** : Ces dernières attirent en moyenne 30% de financement supplémentaire tout en bénéficiant d'une croissance de leur base client 2,9 fois plus grande que des équipes fondatrices très techniques ou très business.

Secteurs d'activité

Légère reprise en 2011 du commerce, avec un solde d'emploi positif de 20 000 salariés

INSEE Première N°1407 « *Le commerce en 2011 : les ventes ont continué de se redresser* »

En 2011, les ventes du commerce de gros et des intermédiaires du commerce s'élèvent à 728 Md€, dont 112 Md€, pour les intermédiaires du commerce. **Celles du commerce de détail et de l'artisanat commercial** (boulangeries, pâtisseries, charcuteries) atteignent **479 Md€ TTC** ; 48,7 % sont réalisées par le commerce à dominante alimentaire en magasin (37,3 % pour les seules grandes surfaces) et 45,4 % par le non-alimentaire en magasin (habillement, chaussures, équipement du foyer...). Enfin, les ventes du commerce et de la réparation automobiles s'élèvent à 123 Md€.

En 2011, le commerce rassemble trois millions de salariés, dont plus de la moitié dans le commerce de détail et près d'un tiers dans le commerce de gros.

Après le fort repli de 2009 et le rebond de 2010, **les ventes du commerce de gros et des intermédiaires du commerce ont progressé en 2011 de 3,8 % en volume**, retrouvant ainsi leur niveau d'avant la crise. **En valeur, elles ont progressé de 8,6%** en raison d'importantes hausses de prix.

En 2011, les ventes TTC du **commerce de détail et de l'artisanat commercial** (boulangeries, pâtisseries, charcuteries) **progressent de 3,1 % en valeur et de 1,3% en volume** (proche de 2010), mais nettement inférieure au rythme moyen de la période 2002-2007 (+ 2,7 % par an). Les progressions, au fil du temps sont très inégales selon les secteurs d'activité (par ordre décroissant d'évolution) :

	Evolution des ventes en volume (aux prix de l'année précédente)					Valeur 2011 (Mds€)
	2007	2008	2009	2010*	2011*	
Evolution positive globalement conséquente quant au cumul entre 2007 et 2011						
Equipements pour l'information et la communication	12,7	11,8	3,7	8,6	10,2	8
Pharmacies, Articles médicaux et orthopédiques	5,4	3,9	5,1	3,6	3,4	41
Equipements du foyer	8,0	2,6	-0,2	3,7	2,6	55
Autres équipements de la personne	4,1	1,2	0,3	4,8	4,4	17
Grands magasins	4,7	-0,4	-2,3	7,3	2,2	7
Habillement, chaussures	3,9	0,0	-0,3	4,2	0,5	34
Stabilité						
Ventes hors commerces (vente sur les marchés et par correspondance)	1,8	-0,9	-3,0	1,9	2,6	28
Petites surfaces d'alimentation générale et produits surgelés	0,6	-0,5	0,6	0,9	0,3	13
Biens culturels et loisirs	4,6	-2,2	-6,0	1,1	1,4	19
Grandes surfaces (d'alimentation générale)	2,4	-0,5	-0,9	-0,4	0,0	179
Baisse						
Alimentation spécialisée et artisanat commercial (boulangerie, pâtisserie, charcuterie)	0,6	-2,6	-1,1	-1,1	0,1	41
Carburants	-0,7	2,6	-14,6	1,0	-0,7	17
Total	3,5	0,5	-1,0	1,4	1,3	479

*Chiffres provisoires

Le bilan du commerce et de la réparation de véhicules automobiles est plutôt positif en 2011 malgré l'abandon du dispositif de prime à la casse fin 2010. Les ventes de l'ensemble du secteur progressent de 1,0 % en volume et de 3,7 % en valeur.

Les ventes du commerce de véhicules automobiles progressent de 2,2 % en volume et de 4,9 % en valeur (redressement du marché de l'occasion après la baisse de 2009 et une montée en gamme des ventes de véhicules neufs puisque le nombre d'immatriculations de voitures neuves particulières progresse de 15,9 % pour les gammes supérieures et se replie de 5,3 % pour les gammes économiques).

Les ventes du secteur de l'entretien et de la réparation de véhicules automobiles baissent de 2,4 % en volume en 2011 ; elles augmentent malgré tout en valeur du fait d'un coût des interventions plus élevé.

En 2011, un peu plus de trois millions de salariés travaillent dans le commerce hors artisanat commercial, soit près d'un salarié des secteurs marchands sur cinq. **Dans un contexte de reprise des ventes, le commerce gagne 20 000 salariés en 2011 ; la progression des effectifs est plus forte que celle de l'ensemble des secteurs principalement marchands (+ 0,4).**

Dans le commerce de détail, les effectifs se situent à leur plus haut niveau jamais atteint. Dans le commerce de gros, le redressement est lent après trois années de baisse de 2008 à 2010. Enfin, les effectifs poursuivent leur tendance à la baisse dans le secteur du commerce et de la réparation automobile.

27% des Français se sont rendus au moins une fois dans un institut de beauté au cours des 12 derniers mois.

« Les clients des instituts de beauté » 42ème Congrès International d'Esthétique Appliquée mars 2012
Enquête quantitative menée auprès d'un échantillon représentatif de 1004 personnes résidant en France, enquête qualitative auprès de clientes d'instituts de beauté (2 focus groupes) et enquête quantitative auprès de 260 responsables d'institut de beauté. Institut d'études InfraForces novembre 2011

La fréquentation est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (44% des femmes sont allées dans un institut de beauté dans l'année contre 10% des hommes). Les clients les plus réguliers sont âgés de 35 à 44 ans, juste devant les 25 à 34 ans.

15% des clients s'y sont rendus une fois, 6% de 3 à 5 fois et 7% au moins 6 fois. La fréquentation varie selon le type d'institut :

	Institut de beauté	Spa	Centre de bien-être	Institut de prothèse ongulaires
Fréquence de fréquentation				
Jamais	56	84	84	90
Une à deux fois	21	13	13	6
Trois à cinq fois	11	1	1	2
Six fois et plus	12	1	2	3
Type de commerce				
	Commerce de proximité	clientèle haut de gamme, lieu d'exception, représentation de tarifs élevés	Grande surface, supermarchés Et grosses franchises, prestations de base rapides, prix discount.	

48% des clients achètent aussi des produits (surtout occasionnellement)

Les raisons premières pour se rendre en institut de beauté répondent à **deux nécessités : le bien-être** (qui concerne les ¾ des clients) et **l'hygiène de vie** (61% et principal motif en nombre de visites). 48% disent y être allés pour des occasions exceptionnelles (« être sur son 31 ») et 46% en réponse à des offres promotionnelles.

L'institut est un lieu et un moment pour soi : milieu intime, prise en charge, on peut parler de soi, un moment de pause ; on y trouve de la beauté, du bien être (détente, zen), du soin, mais aussi **un lieu de socialisation** (amélioration de son look pour donner une bonne image de soi, rencontre de personnes).

Les critères de choix sont d'abord la compétence du personnel (67%) et la proximité (65%), puis les prix intéressants (55%, 70% pour les 18-24 ans), le fait de disposer de plusieurs types de soin en même temps (49%), la renommée de l'enseigne (43%) ou de marques connues de produits (30%).

L'esthéticienne est une femme à qui l'on a envie de s'identifier (très féminine, élégante, belle, nette et soignée...). On attend d'elle professionnalisme (minutie notamment), qualités de relation (douceur et empathie, respect et discrétion, adaptation au client et à son besoin), capacité de conseil, de

pédagogie plus que de vente (une relation de femme à femme). Il va de soi que c'est une personne formée au métier (pour les ¾ avec diplôme ad hoc) et qui connaît les risques courus par la cliente.

Globalement, 64% sont très satisfaits du dernier institut où les clients sont allés : plus spécifiquement les ¾ pour l'hygiène et la propreté, 67% pour la compétence du personnel, 63% pour la qualité des produits utilisés, mais seulement 38% pour le prix des prestations.

En ce qui concerne l'avenir, 57% comptent poursuivre aussi souvent la fréquentation des instituts de beauté et même 14% y aller davantage ; ce chiffre est à rapprocher des 73% qui envisagent de conserver le même budget global pour la beauté.

42% des responsables d'instituts estiment que le secteur de l'esthétique est en croissance, 29% qu'il est plutôt en baisse. 35% envisagent une hausse de leur activité dans les 2 ans (notamment les instituts sans salarié)

Fraudes

Les fraudes détectées en 2011 (3,864 milliards d'euros) sont en forte progression au regard de 2010 (+ 16%).

Délégation à la lutte contre la fraude, Bilan 2011

Elles sont notamment constituées de 2,989 milliards d'euros pour les impôts (hausse de 20%), de 479,5 millions d'euros (+5%) pour les caisses de sécurité sociale, dont 220 millions (+18%) pour les redressements de l'ACOSS en matière de travail dissimulé, et de 32 millions (+52%) pour Pôle Emploi. En l'espace de quatre ans, de 2008 à 2011, c'est au total **13,6 milliards d'euros de fraude** qui ont été détectés par l'ensemble des administrations et organismes intervenant dans la lutte contre la fraude aux finances publiques : **10,3 milliards pour la DGFIP, 1,4 milliard pour la Douane, 1,7 milliard pour les organismes de sécurité sociale et 91 millions pour Pôle Emploi.**

Des évaluations plus importantes que les fraudes détectées

L'évaluation en matière de prestations sociales :

- La CNAMTS a mis en place une opération d'évaluation de la fraude administrative aux Indemnités Journalières sur la base du contrôle d'un échantillon aléatoire de 9 300 dossiers liquidés. La proportion de dossiers fraudés s'élève à 0,17% et le montant global de la fraude administrative est évaluée à 7,3 millions d'euros, soit 0,07% des 11,1 milliards d'euros d'Indemnités Journalières liquidées en 2010.

- La CNAF a enquêté à partir de l'étude d'un échantillon aléatoire de 10 500 allocataires. La proportion de fraudeurs s'élève à 2,4 % (un taux de fraude beaucoup plus important pour le RSA et les allocations logement que pour les allocations familiales). L'estimation du taux de fraude à l'ensemble des prestations servies par les CAF s'établit à 1,2%, soit 698 millions d'euros.

- l'ACOSS a mis en place en 2011 un plan de contrôles aléatoires ; pour mieux estimer la fraude aux cotisations sociales dans le cadre du travail au noir d'une part, la fraude comptable d'autre part (résultats attendus pour le 1^{er} semestre 2012).

- Pour le RSI, le montant total des indus constatés au titre de l'année 2011 est de 12,21 millions d'euros : branche santé (6,11 millions), branche affiliation/recouvrement (travail illégal essentiellement) avec 4,87 millions et branche vieillesse (1,23 millions).

-Travail illégal : la gendarmerie a constaté 6 981 délits sur un total de 15 604 infractions relevées et mis en cause 7 665 personnes (+13%)

L'évaluation en matière de fraude à la TVA : une évaluation pour l'année 2008 comprise entre 7,1 milliards d'euros et 9,1 milliards d'euros, ce qui représente entre 5,5 et 7% des 130 milliards d'euros de la TVA collectée la même année.

Selon la commission d'enquête du Sénat sur l'évasion des capitaux, la fraude fiscale représenterait 30 à 35 Md€ (8Md pour la fraude à la TVA, autant pour l'impôt revenu et sur la fortune), 20 Md pour la fiscalité propre aux entreprises ; la moitié des entreprises assujetties à l'impôt société et de moins de 250 salariés ont acquitté un versement en 2007 contre 5% des entreprises de plus de 2 000 salariés.

Travail illégal : 220 millions d'€ de redressement (+ 18% au regard de 2010 et 3,3 fois plus qu'en 2006). Un taux national estimé de 7,3% des établissements et de 2,4% des salariés.

AcoSS bilan 2011 travail illégal

En 2011, 7 854 actions ciblées de contrôle laissant présumer une situation de travail dissimulé ont été réalisées ; dans 93% des cas, ces actions ont été menées à l'encontre d'entreprises employant du personnel pour lesquelles il s'agit de s'assurer du respect des obligations légales inhérentes à l'emploi de salariés ; par ailleurs, davantage de contrôles (+ 46 %, soit 545 actions) ont été diligentés à l'encontre de travailleurs indépendants (mise en œuvre en juin 2011 d'un plan national de contrôles aléatoires sur les auto-entrepreneurs). 76 % des actions ciblées initiées ont abouti à une régularisation.

Près de 192 millions d'euros portent sur les cotisations et contributions dues pour l'emploi de salariés (108 millions pour des salariés non déclarés, 44 millions pour dissimulation d'activité et 34 millions pour dissimulation d'heures) et par ailleurs **8,12 millions d'euros sur les cotisations personnelles dues par les employeurs et travailleurs indépendants.**

Le profil des fraudeurs :

- **Le nord-ouest (Bretagne, les normandies) et l'Île-de-France ont des taux de fraude élevés** (respectivement 16,2% et 9,1 contre 4,9 à 6,4% pour les autres régions), et des taux de dissimulation tout aussi élevés (3,7 et 4,3 contre en moyenne 2,3%)

- **Les fraudes concernent davantage la restauration/hôtellerie (14,2%), le commerce de détail alimentaire (13,1%), l'informatique et la communication (10,5%),** les activités comptables et juridiques (8,9%), la coiffure/soins du corps (8,7%), les arts et spectacles (7,9%) et peu la santé (3,2%), les activités financières (3,3%), les services aux particuliers (4,4%) ou le commerce/réparation auto (4,6%), les services aux entreprises et l'industrie (5,2 et 5,7%).

- Les établissements les plus récents ont tendance à frauder davantage :

	Moins de 2 ans	De 2 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	De 20 à 30 ans	Plus de 30 ans
Taux de fraude	9,9	8,6	8,1	5,9	6,9	4,9

-Par contre, la fraude est présente dans toutes les tailles d'établissement :

	0 sal	1	2	3	4	5 et 6	7 à 9	10 à 19	20 et plus
Taux de fraude	4,1	7,3	5,7	6,6	11,0	7,5	5,3	8,4	10,5

-**Les dirigeants d'établissement fraudent autant qu'ils soient hommes ou femmes ; les moins de 50 ans fraudent davantage** (de 8,6 à 9,3% contre 7,2 pour les 50-60 ans et 4,9% pour les 60 ans et plus)

-La fraude concerne presque autant les salariés hommes et femmes, notamment les plus de 60 ans (21,4%) et les moins de 18 ans (8%) contre 3,6 à 5,1 pour les autres âges.

-La fraude concerne peu les CDI (11 112 salariés auditionnés et 0,8% de fraude, davantage les CDD (5,2%), **l'intérim (8,2%) les stagiaires (10,3%)**; les taux sont très élevés en ce qui concerne l'entraide familiale, le conjoint et le bénévolat mais cela concerne très peu de cas. **Les salariés**

concernés ont plus souvent moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise (taux de 5,3% contre 1,9 pour ceux qui ont 1 à 2 ans et moins de 1% pour les autres, sauf les plus de 35 ans).

En 2010, les condamnations ont été majoritaires dans le cas du travail dissimulé (73%), moins pour l'emploi d'étranger sans titre (20%), le prêt de main d'œuvre (2,8%), la fraude à Pôle Emploi (2,4%).

Les français et la consommation

L'inflation perçue par les consommateurs est très supérieure à celle mesurée par l'indice des prix à la consommation

INSEE Analyses N°5 « L'inflation telle qu'elle est perçue par les ménages »

L'enquête de conjoncture auprès des ménages (enquête CAMME) confirme ce décalage. Depuis 2004, elle demande une estimation quantitative de l'inflation à un échantillon d'environ 2 000 ménages. Ces opinions personnelles sur l'inflation (OPI) apparaissent à la fois très dispersées et en moyenne très supérieures à l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation : **les enquêtés attribuent fréquemment à l'inflation des valeurs de 15, 20 voire même 25 % par an.** Si on raisonne en moyenne, l'écart est en permanence de l'ordre de 6 points sur toute la période allant de janvier 2004 à décembre 2010.

On peut d'abord imaginer que les individus construisent leur opinion de manière très globale, au lieu de s'appuyer sur une observation fine des prix, pondérés par les parts de biens dans leurs budgets personnels ; elle reflèterait les flux d'informations auxquels ils sont exposés, mais également le degré de confiance qu'ils ont dans la qualité de ces informations. Dans ce cadre, l'épisode du passage à l'euro aurait joué un rôle particulier (un certain nombre de hausses de prix ponctuelles mais fortement médiatisées brouillant les repères quantitatifs usuels des consommateurs).

Par ailleurs, le consommateur et l'institut statistique suivent les prix pour des raisons très différentes. Ce dernier a pour mission officielle de mesurer, sur une période donnée et de façon exhaustive et homogène, les mouvements de tous les prix, aussi bien de ceux des produits en baisse que de ceux des produits stables ou en hausse, et ceci indépendamment des innovations et des améliorations de la qualité des produits existants. **Le but que poursuit le consommateur en s'informant sur les prix dans sa vie quotidienne est tout autre. Sa surveillance ne tend ni à l'exhaustivité ni à l'homogénéité.** On peut d'abord supposer qu'elle porte davantage sur les produits qui font l'objet des achats les plus fréquents et avancer l'idée que le consommateur contrôle ses dépenses en étant plus attentif aux évolutions de prix à la hausse que de ceux stables ou à la baisse ; seuls les premiers menacent son budget actuel.

Près des deux tiers des couples déclarent mettre leurs revenus intégralement en commun ; la grande majorité de ces couples (79 %) déclarent n'avoir pas institué de limite, ni ensemble, ni individuellement

Insee Première N° 1409 « La mise en commun des revenus dans les couples »

Source : le module « Décisions dans les couples » de l'enquête Emploi du temps 2010. ; 2349 couples ont répondu

En 2010, parmi les couples qui vivent ensemble depuis au moins un an et dont au moins un des conjoints est actif, **près des deux tiers déclarent mettre leurs revenus intégralement en commun.** Les autres se répartissent à peu près également entre ceux qui déclarent mettre en commun seulement une partie de leurs revenus (18%) et ceux qui déclarent les séparer totalement (18%).

Ces modes d'organisation sont stables : **90 % des couples ont toujours appliqué la même règle**. Les couples qui mettent en commun partiellement leurs revenus déclarent en revanche plus souvent avoir adopté ce système après avoir étudié diverses possibilités (32 %) ou du fait d'un évènement particulier (21 %, l'arrivée d'un enfant, l'achat d'un logement).

Lorsque les revenus sont partiellement ou totalement séparés, les conjoints doivent s'entendre sur leurs contributions respectives à la caisse commune ou sur le partage des dépenses. Trois logiques se dégagent :

***une logique de redistribution** pour la moitié des couples ; contribuent proportionnellement à leurs revenus personnels, donc celui qui a les revenus les plus élevés contribue plus aux dépenses collectives - voire, les prend intégralement en charge dans 13 % des cas.

***une logique d'égalité de contribution** (21% des couples)

***une logique de partage par type de dépenses** (16% des couples), l'un prenant en charge le loyer et l'autre le reste des dépenses courantes.

* 12 % des couples ne suivent aucune de ces trois logiques.

Lorsque les revenus sont totalement mis en commun, **la question des limites de l'utilisation de « l'argent du ménage »** pourrait se poser : **la grande majorité de ces couples (79 %) déclarent n'avoir pas institué de limite, ni ensemble ni individuellement**. Les autres se partagent, inégalement, entre ceux où les deux conjoints (interrogés séparément) ont indiqué s'appliquer personnellement une limite (3 %), et ceux où seul l'un des conjoints déclarait s'être donné une limite ; dans ce cas, c'est deux fois plus souvent la femme (12 %) que l'homme (6 %). Malgré cela, **lorsqu'ils font des dépenses pour eux-mêmes, la majorité des conjoints se consultent au préalable, notamment s'ils considèrent qu'il s'agit d'une grosse dépense**. Ils déclarent toutefois plus souvent se consulter « toujours » quand les revenus sont totalement mis en commun.

Indépendamment du mode d'organisation des revenus, près de **40 % des hommes déclarent discuter toujours de leurs achats avec leur conjointe**, contre 20 % des femmes, et seuls 12 % des hommes déclarent ne jamais consulter leur partenaire quand c'est le cas de 20 % des femmes.

Un certain nombre de caractéristiques influencent la mise ou non en commun des revenus :

-**Les trois quarts des couples mariés** mettent tous leurs revenus en commun, **contre 30% pour les pacésés et 37% pour ceux qui sont en union libre**

-80 % des couples ayant au moins **20 ans de vie commune** mettent les revenus totalement en commun contre les 2/3 pour ceux qui ont de 10 à 20 ans de vie commune, 45% de 5 à 10 ans et 31 % des couples vivant ensemble depuis moins de 5 ans.

* 67 % des couples qui ont (ou ont eu) des **enfants** mettent également leurs revenus en commun, contre 38% pour ceux qui n'ont pas d'enfant.

* Quand l'un des conjoints au moins a déjà eu une **expérience de vie en couple**, seulement 52 % des couples mettent tous leurs revenus en commun, contre 68 % des couples dont les deux conjoints sont dans leur première union. Deux raisons : d'une part, l'expérience de rupture rend prudent (difficultés d'une séparation au moment de « démêler » les comptes), d'autre part, il peut rester des liens financiers avec un précédent partenaire (la part de mise en commun totale tombe en effet à 42 % lorsqu'une pension alimentaire ou une prestation compensatoire est en jeu)

*77 % des couples dont l'un des conjoints est retraité, et 75 % des couples où l'un des conjoints est inactif non retraité collectivisent totalement les revenus, contre seulement 59 % des couples dont les **deux conjoints sont actifs**

*Ceux dont le **niveau de vie est élevé** mettent moins souvent les revenus totalement en commun. Le constat est le même pour les **niveaux d'études** qu'il s'agisse du diplôme de la femme ou de celui de l'homme ; la part est d'autant plus faible que les niveaux de diplôme sont élevés :

Niveau de diplôme	CEP ou moins	CAP-BEP	Bac et 1 ^{er} cycle	Au-delà
Femme	74	69	62	46
Homme	76	69	56	50

En conclusion, le mariage, la présence d'enfants ont un effet positif et significatif sur la probabilité de mise en commun totale alors que les recompositions familiales, la bi-activité, des diplômes ou un niveau de vie plutôt élevés ont un effet négatif.

L'emploi et la formation

44% des 55-6 ans sont en activité professionnelle et plus présents que les autres tranches d'âge parmi les non-salariés ; leur importance, parmi les actifs, monte en puissance avec l'âge (près de 12% dans l'emploi total, près de 30% des actifs entre 60 et 64 ans, la moitié des actifs entre 65 et 74 ans) Dares Analyses N°49 « Emplois et chômage des 55 -64 ans en 2011 »

En 2011, en moyenne, **44,4 % des personnes âgées de 55 à 64 ans sont présentes sur le marché du travail en France métropolitaine (41,5 % en emploi et 2,9 % au chômage)**, soit un taux de chômage de 6,5 %. Le taux d'activité des 55-64 ans est de 47,2 % pour les hommes et de 41,8 % pour les femmes.

En 2011, de 54 à 59 ans, les taux d'activité masculins et féminins perdent en moyenne environ 5 points par année d'âge ; la baisse s'accélère entre 59 et 60 ans avec les départs à la retraite (environ moins 20 points en une seule année. **A partir de 65 ans, les taux d'activité deviennent inférieurs à 10 %. Entre 65 et 74 ans, 3,5 % des personnes sont encore présentes sur le marché du travail en 2011, soit deux fois plus qu'en 2003 :**

	1975		1995		2011		
	Hommes	femmes	Hommes	femmes	Hommes	femmes	Ensemble
Population totale des 55-64 ans (en milliers)							
55-59 ans	839	897	1 393	1 435	1 942	2 079	4 021
60-64 ans	1 209	1 403	1 359	1 535	1 921	2 070	3 991
55-64 ans	2 048	2 300	2 752	2 970	3 863	4 149	8 012
Part des 55-64 ans							
Dans pop totale	12,7	14,2	14,9	15,8	19,6	20,4	20,0
Dans l'emploi	9,6	9,0	7,5	7,4	12,6	13,2	12,9
Dans le chômage	9,8	5,5	4,6	4,0	9,1	8,7	8,9
Taux d'emploi (1)							
55-59 ans	80,2	41,6	57,6	41,3	67,6	60,6	64,0
60-64 ans	51,0	27,3	10,9	10,2	20,4	17,4	18,9
55-64 ans	63,0	32,8	34,6	25,3	44,1	39,1	41,5
Taux d'emploi des 15-64 ans	81,8	50,5	68,4	53,8	68,2	59,7	64,0
Taux de chômage (2)							
55-59 ans	2,3	4,1	6,0	8,0	7,0	7,1	7,0
60-64 ans	3,0	1,8	2,6	1,3	4,7	4,7	4,7
55-64 ans	2,6	3,0	5,4	6,7	6,5	6,6	6,5
Taux de chômage des 15-64 ans	2,6	4,8	8,6	11,9	8,8	9,7	9,3

1) Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe

(2) Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Le type d'emploi exercé :

L'importance des non-salariés hommes et femmes est forte chez les 55-64 ans (une fois et demie plus que pour les moins de 55 ans) ; celle de la fonction publique y est aussi un peu plus forte.

	Emploi total			55-64 ans		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Total en milliers	13 422	12 161	25 583	1 704	1 621	3 325
Répartition par type de secteur d'activité						
Non salariés	15,2	7,8	11,6	23,6	11,3	17,6
Salariés secteur privé et entreprises publiques	70,5	66,9	68,8	59,3	61,6	60,4
Salariés de la fonction publique	14,3	25,3	19,6	17,1	27,1	22,0
Total	100	100	100	100	100	100

Les métiers exercés par les seniors (les plus fréquents et les moins fréquents) ; les dirigeants d'entreprise et les cadres de la fonction publique y sont fort présents :

Métiers	Métiers les plus fréquents				Métiers les moins fréquents				
	Effectifs (milliers)	% seniors	Evol 82/84 à 09/11 (seniors)	% femmes	Métiers	Effectifs (milliers)	% seniors	Evol 82/84 à 09/11 (seniors)	% femmes
Chefs d'entreprise, libéraux, cadres, professions intermédiaires					Chefs d'entreprise, libéraux, cadres, professions intermédiaires				
Médecins et assimilés	369	25	+14	48	Ingénieur en informatique	344	6	+5	20
Cadres de la fonction publique	451	22	+7	44	Technicien de l'informatique	166	6	+3	11
Dirigeants d'entreprise	171	22	0	14					
Agriculteurs	540	20	+4	27					
Professions intermédiaires	415	19	+7	69					
Professionnels du droit	84	19	+4	50					
Total	2 030					510			
Employés, ouvriers					Employés, ouvriers				
Employé de maison	244	28	+12	95	Ouvriers non qualifiés du bâtiment	345	6	0	3
Aides à domicile	537	20	+10	97	Vendeurs	847	6	0	74
Assistantes maternelles	440	19		99	Ouvriers non qualifiés mécanique	160	6	+3	18
Agents gardiennage, sécurité	195	18	0	27	Employés restauration, hôtellerie	372	6	0	64
					Employés transports et tourisme	179	6	+1	56
					Employés de libre-service	294	6	0	80
	1416					2 197			

60% des 55-64 ans au chômage le sont depuis plus d'un an contre 43% pour les 30-49 ans :

	55-64 ans			30-49 ans		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Chômage de moins d'un an	39	41	40	56	59	57
Dont moins de 3 mois	16	11	14	23	24	23
Chômage de plus d'un an	61	59	60	44	41	43
Dont plus de 3 ans	20	25	22	13	11	12

La France affiche un poids des 55-64 ans plutôt plus élevé que les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et surtout un taux d'emploi nettement plus faible pour cette tranche d'âge, loin derrière la plupart des pays observés, malgré un taux d'emploi moyen des 15-64 ans ; sont toujours en position nettement plus favorable les pays du nord de l'UE (Suède, Allemagne, Danemark, Pays-Bas), Le Royaume-Uni et par ailleurs le Japon et les USA :

	% des 55 -64 parmi les 15- 64 ans	Taux d'emploi						Part du chômage (1)	
		55-64 ans	55-59 ans	60-64 ans	15-64 ans	65- 69 ans	70-74 ans	55-64 ans	15-64 ans
UE (15 pays)	18,7	49,5	64,9	33,5	65,5	10,5	4,6	3,5	7,0
OCDE	17,4	54,0	64,3	42,7	64,6			3,5	6,1
Dont principaux pays de l'UE et de l'OCDE par ordre décroissant de taux d'emploi des 55-64 ans									
Suède	19,3	72,3	82,0	63,2	74,1	15,4	6,5	3,6	6,1
Japon	22,9	65,2	74,5	57,1	70,1			3,5	3,9
USA	18,0	60,3	68,1	51,2	66,7			4,6	7,2
Allemagne	19,3	59,9	73,8	44,2	72,5	10,2	4,7	4,1	4,7
Danemark	19,6	59,5	76,4	42,9	73,1	13,7	6,5	3,7	6,2
Royaume-Uni	17,9	56,7	69,9	44,1	69,5	19,7	8,1	3,0	6,2
Pays-Bas	19,7	56,1	72,0	40,0	74,9	11,9	5,3	2,4	3,5
Portugal	18,1	47,9	58,2	36,8	64,2	22,4	16,5	5,8	9,9
Espagne	16,4	44,5	55,3	32,7	57,7	5,1	1,6	7,8	16,0
France	20,0	41,5	64,0	18,9	64,0	5,2	1,5	2,9	6,5
Belgique	18,8	38,7	55,1	20,8	61,9	3,9	2,3	1,6	4,8
Italie	18,9	37,9	55,3	20,8	56,9	7,7	3,3	1,6	5,3

(1) La part des chômeurs est la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population. Cet indicateur est plus faible que le taux de chômage qui mesure la proportion de chômeurs dans la seule population active.

Au-delà de 65 ans, une forte proportion de non salariés (45 à 59%) :

	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans
Population totale en milliers	4 071	3 991	2 726	2 299
Taux d'emploi	64,0	18,9	5,2	1,5
% de femmes dans la population active	49,0	47,9	44,2	36,1
Répartition par type de secteur d'activité				
Non salariés	15	28	45	59
Secteur privé et entreprises publiques	62	51	46	37
Secteur public	23	21	9	4
Total	100	100	100	100
Modalités d'exercice				
Temps partiel	20	30	50	60
Contrat temporaire de salarié	6	9	16	23

Les enseignants des sciences économiques et de gestion sont 8,4% des enseignants de l'enseignement supérieur ; leur nombre a progressé de 30% entre 2000 et 2011

Note d'information 12-08 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche « Les personnels de l'enseignement supérieur 2010-2011 »

Les personnels qui enseignent dans l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : les enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires (58,5 %), les personnels du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur (13,4 %) et les personnels enseignants non permanents (28,1 %). Parmi les enseignants-chercheurs et assimilés (enseignants-chercheurs et enseignants Associés non permanents), on trouve les professeurs des universités (35,5 %), les maîtres de conférences (64,4 %).

	Professeurs	Maîtres de conférences	Total enseignants-chercheurs	Dont enseignants associés	Enseignants Du second degré*	ATER	Moniteurs, Doctorants contractuels	Total	%
Droit, sciences éco gestion	2 607	5 985	8 688	1 252	1 658	1 545	3 293	15 184	16
Dont sciences éco gestion	1 202	3 393	4 596	856	1 658	623	1 329	8 206	8,5

Lettres, sciences humaines	4 641	11 185	15 829	934	6 851	2 051	4 372	30 160	31
Dont sciences humaines	2 218	4 603	6 821	453	940	947	2 018	10 726	11
Sciences et techniques	8 131	17 247	25 386	688	4 382	2 212	4 772	36 752	38
Santé	5 002	3 327	8 344	233		116	246	12 955	13,5
Corps spécifiques grands étab	613	487	1 103	3		24		1 127	1
Total	21 084	38 231	59 350	3 110	12 891	5 948	12 683	98 178	100
%	22	40	62	3	13	6	13	100	

*55% sont des professeurs agrégés

91 089 interviennent dans les instituts de formation des maîtres, 79 700 dans les universités et instituts nationaux polytechniques, 10 072 en IUT et 6 406 dans des instituts dépendant d'universités ou d'autres établissements.

56 116 sont titulaires ou stagiaires de l'enseignement supérieur, auxquels on ajoute les enseignants du second degré affectés à l'enseignement supérieur, alors que 27 047 ne sont pas des enseignants permanents

De 2000 à 2011, on observe une forte croissance des effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires (+ 6 471 personnes soit + 13,3 %), notamment dans les sciences juridiques, économiques et de gestion (+ 30 %), les sciences humaines (+ 23%), les mathématiques et l'informatique (+18 %) et les sciences pour l'ingénieur (+ 16 %), contre 3,4% en santé.

La progression du nombre de professeurs des universités est la plus faible, alors que **la catégorie des enseignants non permanents a plus que doublé sur les quinze dernières années** et augmente à nouveau après quatre années de stagnation. L'évolution des effectifs du corps des maîtres de conférences se situe aux alentours de 70 %.

L'âge moyen reste très stable : il est de 52 ans et 6 mois pour les professeurs des universités titulaires et de 44 ans et 4 mois pour les maîtres de conférences titulaires ou stagiaires.

Le taux de féminité est en progression régulière chez les enseignants-chercheurs (titulaires, stagiaires ou associés) depuis une vingtaine d'années : 20 % des professeurs et 42% des maîtres de conférences sont des femmes alors que ces taux étaient respectivement de 11 % et 33% il y a vingt ans ; toutefois, dans les disciplines scientifiques et techniques (43 % de l'ensemble des disciplines), les femmes n'y sont que 15 % chez les professeurs et 32,3 % chez les maîtres de conférences.